

ARRETE N° 0564 - /CAB/PR DU 23 AOÛT 2019
PORTANT NOMINATION DE RESPONSABLES
AU MINISTERE DE LA DEFENSE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi n° 67/LF/9 du 12 juin 1967 portant organisation générale de la Défense ;
- Vu** le Décret n° 2001/177 du 25 juillet 2001 portant organisation du Ministère de la Défense ;
- Vu** le Décret n° 2001/178 du 25 juillet 2001 portant organisation générale de la Défense et des Etats-Majors Centraux ;
- Vu** le Décret n° 2001/179 du 25 juillet 2001 portant définition du Commandement Organique et Opérationnel ;
- Vu** le Décret n° 2001/181 du 25 juillet 2001 portant organisation de la Gendarmerie Nationale ;
- Vu** le Décret n° 2001/182 du 25 juillet 2001 fixant les attributions des Chefs d'Etat-major ;
- Vu** le Décret n° 2001/188 du 25 juillet 2001 portant Statut Particulier du Corps des Officiers d'Active des Forces de Défense ;
- Vu** le Décret n° 2004/178 du 1^{er} juillet 2004 modifiant certains articles du Décret n° 2001/177 du 25 juillet 2001 portant organisation du Ministère de la Défense ;
- Vu** le Décret n° 2011/412 du 09 décembre 2011 portant organisation de la Présidence de la République ;
- Vu** le Décret n° 2014/308 du 14 août 2014 modifiant certains articles du Décret n° 2001/178 du 25 juillet 2001 portant réorganisation du Commandement Militaire Territorial ;
- Vu** le Décret n° 2015/518 du 23 novembre 2015 modifiant certains articles du Décret n° 2001/178 du 25 juillet 2001 portant organisation générale de la Défense et des Etats-Majors Centraux ;
- Vu** le Décret n° 2018/148 du 21 février 2018 portant modification du Décret n° 2014/308 du 14 août 2014 modifiant le Décret n° 2001/180 du 25 juillet 2001 portant réorganisation du Commandement Militaire Territorial,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Les personnels Officiers dont les noms suivent sont, pour compter de la date de signature du présent Arrêté, nommés aux postes ci-après à la Gendarmerie Nationale :

I - SERVICES CENTRAUX

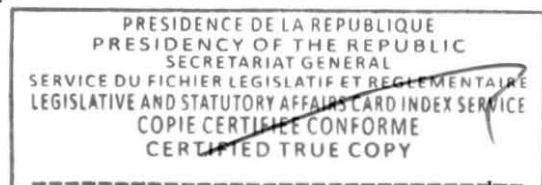
A- DIRECTION CENTRALE DE LA COORDINATION

DIRECTION DES PERSONNELS

SERVICE DISCIPLINE ET CONTENTIEUX

Chef de Service

Lieutenant **EBALE ZOUA Fernande**



B- DIRECTION CENTRALE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA LOGISTIQUE

Chargé d'Etudes

- Lieutenant-Colonel Médecin **BENGONO OBE Jean Luc**

II - COMMANDEMENTS TERRITORIAUX

A- TROISIEME REGION DE GENDARMERIE

ETAT-MAJOR

SERVICE PERSONNEL-CHANCELLERIE

Chef de Service

Capitaine **OBAM Calvin**

SERVICE TECHNIQUE ET SOUTIEN

Chef de Service

Capitaine **SOUNOU MBIRVI**

B- QUATRIEME REGION DE GENDARMERIE

ETAT-MAJOR

SERVICE RENSEIGNEMENTS-SECURITE

Chef de Service

Capitaine **WOULSOU**

LEGION DE GENDARMERIE DE L'EXTREME-NORD

ETAT-MAJOR

BUREAU PERSONNEL-CHANCELLERIE

Chef de Bureau

Sous-Lieutenant **AVAIIKA ISSA**

C- CINQUIEME REGION DE GENDARMERIE

LEGION DE GENDARMERIE DE L'OUEST

BUREAU DES AFFAIRES GENERALES

Chef de Bureau

Lieutenant **NGOUCHENKAIN Anne Valérie**

ETAT-MAJOR

BUREAU EMPLOI-STRUCTURES

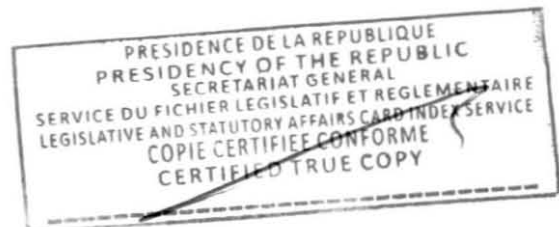
Chef de Bureau

Sous-Lieutenant **NDJESSA Christian Rodrigue**

BUREAU LUTTE CONTRE LA GRANDE CRIMINALITE

Chef de Bureau

Sous-Lieutenant **SALIOU MBOULA**



LEGION DE GENDARMERIE DU NORD-OUEST

Chef de Bureau mis pour emploi auprès du Commandant de Légion
Capitaine **THIMBA Jean Pierre**

ARTICLE 2 : Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 : Le Ministre Délégué à la Présidence chargé de la Défense et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Arrêté qui sera enregistré, puis publié au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Yaoundé, le 23 AOUT 2019

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

